

REPUBLIQUE
FRANCAISE

COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichée le : 16/04/2024
Jusqu'au : 16/06/2024

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Le Mercredi 10 Avril 2024 à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA VOULTE-SUR-RHONE s'est réuni en salle du Conseil Municipal sur convocation et sous la présidence de Bernard BROTTES, Maire.

**Session ordinaire
Du
10/04/2024**

Etaient présents : Bernard BROTTES, Sylvie ANDRE-COSTE, Jérôme LEBRAT, Pierre FUZIER, Géraldine ROUX, Lucien RIVAT, Jacques VOLLE, Christine PASTURAL, Didier VENTUROLI, Sandrine MEJEAN, Éric PAQUERIAUD, Sébastien LANONE, Alain GAS, Sébastien WALTERSKI, Martine VABRES, Jimmy VERDOT, Christel DUVERNOIS, Stanislas ANTHERION

Date de convocation :
04/04/2024

Date d'affichage :
04/04/2024

Nombre de
conseillers :

Absent (s) excusé (s) :

Bernard PICCOTTI a donné procuration à Sylvie ANDRE-COSTE
Nadine CHAIX-IMBERTECHE a donné procuration à Jérôme LEBRAT
Martine BOULON a donné procuration à Jacques VOLLE
Rachel KLEIN a donné procuration à Eric PAQUERIAUD
Aurélie ANTHERION a donné procuration à Stanislas ANTHERION
Manon REYNE a donné procuration à Géraldine ROUX
Hélène LACROIX a donné procuration à Sébastien WALTERSKI
Cynthia HOARAU a donné procuration à Christel DUVERNOIS
Thierry SEILER n'a pas donné procuration

En exercice : 27
Présents : 18
Procurations : 8
Votants : 26

Lucien RIVAT a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'instance peut valablement délibérer.

N°	Objet	Délibérant
2024/012	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023	Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : <ul style="list-style-type: none">• DECLARE que le compte de gestion 2023 du budget de la commune établi par le compte public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part ;• APPROUVE et adopte le compte de gestion 2023 du budget principal de la commune. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

2024/013	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023	<p>A la demande d'un tiers des membres du conseil municipal, le vote est effectué à bulletin secret.</p> <p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à 8 votes contres, 2 abstentions et 15 votes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DONNE acte de la présentation faite du compte administratif 2023 ; • CONSTATE les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion de la commune ; • RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser du budget de la commune ; • APPROUVE le compte administratif du budget de la commune concernant l'exercice 2023 tel que figurant en annexe et qui fait apparaître les soldes indiqués ci avant ; • ARRETE les résultats définitifs de l'exercice 2023 du budget de la commune tel que présenté ci-dessus. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2024/014	AFFECTATION DES RESULTATS 2023	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à 5 votes contres (ME-JEAN, WALTERSKI, LACROIX, VABRES, VERDOT) et 21 votes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DECIDE d'affecter au compte 1068 (section d'investissement) la somme de 1 200 904.77 € ; • DECIDE de reprendre au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté) la somme de 952 174.96 € ; • DECIDE de reprendre au compte D001 (déficit d'investissement reporté) la somme de 1 148 976.34€. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2024/015	VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à 7 votes contre (ME-JEAN, PAQUERIAUD, KLEIN, WALTERSKI, LACROIX, VABRES, VERDOT), 1 abstention (LANONE) et 18 votes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • FIXE les taux d'impositions tels qu'indiqués ci avant pour l'année 2024 ; • CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux ; • TRANSMET les éléments au service de fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents, Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2024/016	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024	<p>A la demande d'un tiers des membres du conseil municipal, le vote est effectué à bulletin secret.</p> <p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à 11 votes contres, 3 abstentions et 12 votes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ADOpte le budget primitif 2024 de la commune. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents,</p>

2024/017	<p style="text-align: center;">CONVENTION PETITS DEJEUNERS A DESTINATION DES ECOLES MATERNELLES</p>	<p>Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p> <p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la signature de la convention de partenariat de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » ; • APPROUVE la mise à disposition de personnel communal pour l'acheminement et l'entreposage des aliments ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents,</p> <p>Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>
2024/018	<p style="text-align: center;">REGULARISATION DE LA MISE A DISPOSITION DU BATIMENT DE LA MJC 2023</p>	<p>Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p> <p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • FIXE le montant de la contribution pour l'année 2023 à 36 675.80 € ; • CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à la MJC ; • TRANSMET le titre de recette au titre de l'exercice 2024 pour l'année 2023 ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération. <p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents,</p> <p>Extrait certifié conforme au registre des délibérations.</p>

Fin de séance à 21h45